

REGISTRE DES COMPTES-RENDUS DE SEANCES DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT PERAVY LA COLOMBE

20210826/1

SEANCE DU 26 AOUT 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six août à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 23 août 2021, s'est réuni à la salle polyvalente de Saint Péravy la Colombe, au vu de la crise sanitaire, sous la Présidence de M. Denis PELÉ, Maire.

Étaient présents : M. PELE Denis, M. PAILLET Jean-Noël, M. COUTANT Thierry, M. HODEAU Sylvain, M. PROULT Romain, Mme Riant Claudine, M. GIRARD Olivier M. Hervé PRALY, M. Gaël JEGOUZO

Membres en exercice : 13 - présents : 10

Absents excusés : Mme Elodie BORDONADO a donné pouvoir à Romain PROULT, M. DOUSSET Christophe a donné pouvoir à M. Thierry COUTANT, M. MASSON Éric a donné pouvoir à M. Denis PELÉ, M. BARRAULT Yves a donné pouvoir à M. Olivier GIRARD. M. PRALY a été nommé Secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 23 mai 2021 est approuvé.

D1 : PRESENCE VERTE MME DABOUT BRIGITTE :

M. le Maire donne lecture d'un courrier de l'Association Présence Verte indiquant que Mme Brigitte DABOUT s'est abonnée le 02 août 2021 auprès de cette association afin de bénéficier du service de téléassistance.

Le Conseil municipal, considérant l'utilité du maintien à domicile des personnes âgées, l'aide aux personnes malades, donne son accord pour répondre favorablement à la demande d'aide, à compter de la date d'abonnement.

Ensuite, M. le Maire signale que l'intéressée a choisi la location du matériel, le droit d'entrée au service est de 39 € et la location avec redevance mensuelle de 26,80 €.

Après délibération, le Conseil décide à l'unanimité de prendre en charge :

- 50 % du montant de la redevance mensuelle pour la location.

D2 : BAIL PRECAIRE PARCELLE « LA VALLEE »

M. le Maire informe le Conseil que la Mairie a reçu 1 candidature suite à l'affichage en Mairie avec un retour des candidatures avant le 30 juin pour l'exploitation de la parcelle YC 20 « La Vallée ».

M. le Maire informe qu'il n'y a eu qu'une seule candidature (EI PELE, exploitant actuel) et propose de procéder au vote pour l'attribution de cette parcelle d'une superficie de 3 ha 40 ca en location d'un bail précaire à raison de 7.5 quintaux/hectare.

M. PELE ne prend pas part au vote.

Après délibération, le Conseil, vote à l'unanimité de louer cette parcelle à l'entreprise EI PELE Denis avec un bail précaire pour une durée d'un an, avec tacite reconduction.

En cas de changement, le préavis sera effectif après la saison agricole.

REGISTRE DES COMPTES-RENDUS DE SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT PERAVY LA COLOMBE

20210826/2

I1 : RECRUTEMENT ASSISTANTE SECRETAIRE DE MAIRIE

M. le Maire informe le conseil que la Mairie va procéder au recrutement d'une personne pour un poste d'assistante du secrétariat de Mairie pour 7 heures par semaine, de catégorie C.

M. le Maire informe le conseil que des solutions pour une aide aux agents techniques sont en cours de réflexion (apprentissage, stagiaire/ appui des conseillers/ prestataire).

I2 : PETITION RUE DU GENERAL DE SONIS

M. le Maire donne lecture de la pétition des habitants de la rue du Général de Sonis concernant la dangerosité et les nuisances sonores dans cette rue.

Un exemplaire a été remis à chaque conseiller présent.

Les habitants proposent de rendre cette rue en sens unique et réservé aux habitants, comme celle de la Rue Jeanne d'Arc.

M. le Maire donne la parole à Mme ODY, une des habitantes qui a signé la pétition. Mme ODY évoque que les voitures roulent assez vite et que certains conducteurs klaxonnent avant d'arriver au passage étroit afin de se signaler s'il y a une voiture en sens inverse.

M. le Maire propose de rencontrer avec le 1^{er} adjoint les habitants afin d'évoquer différentes solutions.

M. le Maire reprendra également contact avec M. OUDIN, responsable de voirie au Département du Loiret, pour vérifier ce qu'il convient de faire comme les 2 sorties de cette rue sont sur des départementales et qu'il convient de prendre en compte, le ramassage des ordures ménagères et des camions de chantier en cas de travaux.

M. le Maire précise par contre, que cette rue ne sera pas privatisée et que l'interdiction de circuler sauf riverains concerne les riverains habitant la commune et non la rue.

I3 : FESTIVAL DU 20^{ème} ANNIVERSAIRE DE L'ORGUE

M. le Maire informe le conseil que l'Association des Amis de l'orgue propose un festival pour le 20^{ème} anniversaire de l'Orgue le 1^{er} week-end du mois d'octobre.

Un 1^{er} rendez-vous avec le bureau de l'association a eu lieu le 5 juillet afin de déterminer le programme et d'évoquer les contraintes liées à la crise sanitaire liée à la COVID-19.

Un autre rendez-vous est prévu le 06 septembre avec le bureau de l'association pour valider cette manifestation et de prévoir le protocole à mettre en place pour les invités au vu de la crise sanitaire.

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire cette manifestation pourra être annulée.

I4 : TRAVAUX AU 36 ROUTE D'ORLÉANS

M. le Maire informe le conseil de l'évolution des travaux :

- Laine de roche mise
- Peinture/ faïence/sol à faire
- Plomberie/ électricité bien avancées, les derniers travaux seront faits quand la peinture sera sèche

La peinture sur la grille et les volets sera faite par les conseillers, samedi 28 août.

REGISTRE DES COMPTES-RENDUS DE SEANCES DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT PERAVY LA COLOMBE

20210826/3

D3 : DEVIS PEINTURE – LOGEMENT 36 RUE D'ORLEANS

M. le Maire présente le devis de l'auto-entreprise GLA PEINTURE pour la fourniture et l'application de la peinture pour le logement du 36 rue d'Orléans.

Le devis est d'un montant de 8 440.00€TTC.

Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité le devis et charge M. le Maire de signer le devis.

D4 : LOCATION ANNEXE DE LA MAIRIE RUE DE CHÂTEAUDUN

M. le Maire informe le conseil d'une demande d'un artisan pour louer l'annexe de la Mairie (rue de Châteaudun), anciennement le local où il y avait le dépôt de bain, pour de la biscuiterie.

M. le maire évoque que l'artisan souhaite mettre un four pour la cuisson des biscuits et du stockage après emballage. L'artisan souhaite aussi avoir un accès pour la livraison de ces produits de base.

M. le Maire précise que ce local ne bénéficie pas de VMC.

Après délibération, le conseil vote à l'unanimité que le local n'est pas adapté à la fabrication/ cuisson de biscuits.

L'artisan sera informé de la décision du conseil par le secrétariat de Mairie.

AFFAIRES DIVERSES

- Terrain n° 2 Lotissement du Nuisement : compromis signé le 05 août 2021
- Vente en cours pour le logement du 34 Rue d'Orléans
- Pré-étude pour une extension du réseau d'eau vers Chesne avec M. SALA
- Bulletin municipal en cours de rédaction pour une distribution en octobre
- Travaux :
 - o Terrain de pétanque nettoyé pour mise en place des jeux pour enfants courant septembre
 - o Suppression du panneau d'affichage pour le remplacer par des gabions courant septembre
 - o Mise en place d'un panneau d'affichage sur le mur de la bibliothèque pour remplacer
 - o Nettoyage du terrain communal à Coulemelle à côté de l'antenne

20210826/4

REGISTRE DES COMPTES-RENDUS DE SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT PERAVY LA COLOMBE

- L'association Familles Rurales va reprendre ses activités à partir du 6 septembre. Des flyers ont été déposés dans les boîtes aux lettres des habitants, inscription les 3 et 4 septembre à la maison des associations

- Urbanisme : Nouvelles demandes depuis la dernière réunion :
 - o 1 CU : vente de maison;
 - o 5 DP : changement de couverture, changement porte de garage, portail, clôture
 - o 2 PC

- Prochaine réunion de Conseil : en septembre, date à déterminer.

Fin de séance : 20h42

Le Secrétaire de séance : M. PRALY Hervé